REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4189

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Projet Peyssilieu - Autorisation donnée à la société Meyzieu Distribution de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles métropolitaines cadastrées DC 3 et DC 7

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4189

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Projet Peyssilieu - Autorisation donnée à la société Meyzieu Distribution de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles métropolitaines cadastrées DC 3 et DC 7

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le centre commercial de Peyssilieu situé à l'ouest de la commune de Meyzieu, comprenant le centre commercial Leclerc ainsi que les moyennes surfaces commerciales qui le jouxtent, nécessite une restructuration globale compte tenu de sa vétusté.

Le porteur de projet, la société Meyzieu Distribution, en concertation avec la Métropole et la Ville de Meyzieu, a proposé un projet de renouvellement sur son site actuel présentant une programmation diversifiée alliant commerces, logements et agriculture, et permettant d'amorcer la requalification de l'entrée de la ville de Meyzieu.

II - Autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme

Afin de réaliser le projet, le dépôt de deux permis d'aménager est rendu nécessaire au titre de l'article R 421-19 du code de l'urbanisme :

- un 1er, sur la partie au nord de la rue Paul Cézanne qui comprend deux macro-lots destinés à la restructuration du centre commercial de Peyssilieu et à un projet résidentiel,
- un 2nd, sur la partie au sud de la rue Paul Cézanne, qui comprend un macro-lot pour du logement et un lot sur lequel un projet agricole sera développé.

Par délibération n° CP-2024-3447 du 8 juillet 2024, la Commission permanente a autorisé la société Meyzieu Distribution à engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme sur la partie nord du projet en lien avec le déclassement de la rue Claude Monet dont se rendra propriétaire le porteur de projet à l'issue de la procédure de déclassement en cours.

Il est proposé d'autoriser ladite société à déposer un permis d'aménager sur les terrains propriétés de la Métropole compris dans l'assiette foncière de la 2nd demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles cadastrées DC3 et DC7.

La Métropole reste propriétaire de ces terrains, supports du projet agricole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise la société Meyzieu Distribution à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme sur les parcelles métropolitaines cadastrées DC 3 et DC 7 en vue de la réalisation du projet.

2° - Cette autorisation de dépôt des demandes d'urbanisme ne vaut pas autorisation de commencer les travaux liés au projet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-332682-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025